



Règlement Intérieur

À rendre signé

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit votre enfant au centre de Loisirs de Forges-les-Eaux et nous vous remercions de la confiance que vous voulez bien nous témoigner. Nous vous prions de trouver ci-après des précisions relatives au bon déroulement du centre.

DIRECTION – ENCADREMENT : La direction sera assurée par **Melle Delphine Labbé** du **Lundi 22 au mercredi 31 octobre 2018.**

L'encadrement est composé d'une équipe d'animateurs diplômés. Le centre est agréé par la Direction Départementale de la cohésion sociale de la Seine-Maritime.

DATE : Les enfants sont accueillis **du lundi 22 au mercredi 31 octobre 2018.**

L'accueil se fait seulement à partir de 8h00 et le soir jusqu'à 17h30 maximum ; en dehors de ces horaires le centre de loisirs dégage toute responsabilité.

Le petit déjeuner sera servi **jusqu'à 9h00.**

L'accueil des enfants ne se fera plus après 9h00 dernier délai !!

Le soir, les parents peuvent récupérer les enfants à partir de 16h30

Les jours et les horaires sont les suivants : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 (la tranche horaire de 12h00 à 13h30 est réservée pour le déjeuner à la cantine) et de 13h30 à 17h00 (possibilité d'un retour plus tardif si une sortie à l'extérieur est prévue : les parents en seront informés à ce moment là)

LA GARDERIE : Une garderie est mise en place le matin de 8h00 à 8h30 et de 17h00 à 17h30.

Si votre enfant reste à la garderie, le règlement se fera le jour même de celle-ci !

Si dépassement de ces horaires, nous appliquerons un tarif plus élevé (5 Euros)

REPAS : Les enfants ont la possibilité de prendre le repas du midi à la cantine pour cela il suffira de le signaler lors de l'inscription. Le prix du goûter et du petit déjeuner sont compris dans le forfait de la journée. Si une sortie à la journée est prévue lors du centre, le panier repas sera obligatoire et fourni par le centre au même prix qu'un repas cantine.

Toutes allergies alimentaires devront être signalées et notifiées par un certificat médical.

PAIEMENT : Le paiement s'effectue lors de l'inscription.

Si celui-ci est omis les enfants ne pourront pas être accueillis au centre de loisirs.

LE REMBOURSEMENT : un remboursement sera émis seulement pour les enfants absents qui présenteront une excuse valable, à cette occasion un justificatif (**certificat médical**) sera demandé et un Relevé d'Identité Bancaire.

PLAN VIGIPIRATE : Etant en alerte Vigipirate, les parents devront sonner à la barrière afin qu'on puisse vous ouvrir par mesure de sécurité.

SORTIE : Les enfants devront se conformer aux directives du directeur et de l'équipe d'animation.

Une participation de 5 euros sera demandée pour toute sortie exceptionnelle à l'extérieur du centre.

TENUE : Les enfants doivent toujours avoir les chaussures propres pour **entrer dans la cantine** et confortables pour les activités le nécessitant. Ils doivent également avoir chaque jour une protection contre la pluie et doivent être habillés selon le temps et l'activité pratiquée.

Eviter de leur mettre des vêtements neufs ou de marque pour venir au centre.

Nous rappelons que les enfants ne doivent pas avoir sur eux d'objets dangereux, ni de pétards, ni d'objets personnels (portables, baladeurs, argent)

Le centre n'est pas responsable des effets personnels des enfants. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol.

Nous rappelons que le maquillage n'est pas toléré !!!

PORTABLE : Le centre interdit le portable lors des temps d'animation au centre. Si votre enfant a besoin de son téléphone le soir quand il repart seul, il devra obligatoirement le déposer le matin au bureau de la direction !!

LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON : La fiche sanitaire est un document **indispensable et très important et qui doit être correctement rempli !**

Tous problèmes de santé doivent y être indiqués. Si un souci apparaissait sans que celui ait été signalé, le centre de loisirs se désengagerait de toutes responsabilités.

En contrepartie, le directeur, les animateurs et le service jeunesse et sports s'engagent à respecter le secret médical.

Un problème médical n'est pas une raison d'exclusion de l'enfant du centre de loisirs, au contraire cela permet à l'équipe d'animation d'intégrer au mieux celui-ci et de prendre les dispositions nécessaires pour son bien-être et sa sérénité.

Si l'enfant a un traitement médical pendant le centre, les parents devront fournir obligatoirement l'ordonnance du médecin. Sans celle-ci nous ne pourrions administrer les médicaments.

RAPPEL : Il est demandé aux parents de ne pas envoyer leur enfant au centre s'il a de la fièvre.

LE RENVOI : Si un enfant présente une attitude dangereuse pour lui-même et ses autres camarades ou toute attitude contraire à la bonne intégration dans un groupe, la directrice pourra refuser l'enfant lors des prochaines vacances du centre de loisirs.

CONTACT : Le numéro du centre est le **02.35.90.43.87** ou sur le portable au **06.16.10.00.39**, vous pouvez y joindre le directeur ou un membre de l'équipe pour avertir d'une absence ou pour quelque motif que ce soit.

Nous souhaitons que votre enfant passe un agréable moment de vacances avec nous et vous assurons que nous ferons le maximum pour qu'il en soit ainsi.

Signature des parents

Signature du
Service jeunesse et Sports